Image not found or type unknown

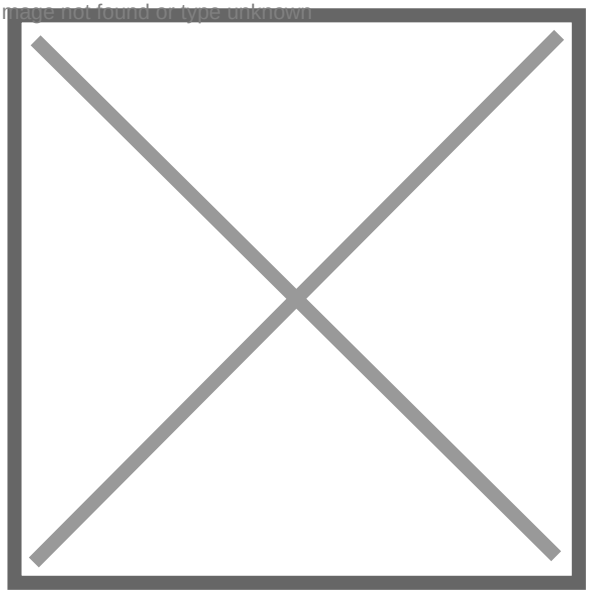

Convocation en conciliation pour dette impayée.

Par **ninie2104**, le **31/05/2013** à **10:58**

Bonjour,

Suite à une dette contractée au seul nom de mon ami, je ne retrouve convoquée au Tribunal pour une conciliation avec le titre "Saisie des rémunérations du travail".
Cette dette à la CAF, nous essayons de la régler mensuellement. Suite à quelques difficultés financières, nous n'avons pas pu effectuer les paiements depuis octobre 2012 et je me retrouve donc convoquée au Tribunal, ce qui me terrifie.

Pensez-vous que je puisse proposer un remboursement échelonné de la dette ou est-ce perdu d'avance ? Que je vais être saisie directement sur mon salaire de la somme restant à régler (en l'occurence 1.832 €) ?

Etant donné que la dette n'est pas à mon nom, puis-je tout simplement refuser d'y être associée ?

Que va-t-il réellement se passer lors de ma convocation ? Suis-je seule dans un bureau ou audience libre avec tout le monde ?

Que signifie exactement une convocation en conciliation et qu'est-ce que je risque ?

Merci de vos réponses.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés